



PROCES VERBAL du Conseil Municipal du 30 MARS 2016

Le trente mars deux mille seize à dix-huit heure quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune Le Château d'Oléron s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PARENT Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2016.

Présents : M. PARENT Michel, Mme HUMBERT Micheline, M. LEPIE Bernard, Mme PATOIZEAU Annick, M. ROUMEGOUS Jim, M. FERREIRA François, Mme JOUTEUX Françoise, M. BENITO GARCIA Richard, Mme FEAUCHÉ Catherine, Mme CHANSARD Valérie, M. MICHEAU Philippe, Mme PARENT Vanessa, Mme AVRIL Anne, Mme BANCHEREAU Aurélie, Mme COURDAVAULT Arlette, M. FONTANEAU Pascal, M. DUCOTÉ Robert.

Absents avec pouvoir : Mme BONNAUDET Martine a donné pouvoir à Mme JOUTEUX Françoise, Mme LE DOEUFF Anne-Marie a donné pouvoir à M. LEPIE Bernard, M. LOT Rémy a donné pouvoir à Mme AVRIL Anne, M. PAIN Cyril a donné pouvoir à Mme PARENT Vanessa, M. RENAUD Michel a donné pouvoir à M. PARENT Michel, Mme VILMOT Christiane a donné pouvoir à M. ROUMEGOUS Jim.

Absents : M. SIMON Roland, Mme COISSAC Martine, M. Pacull Christophe, M. Ambert Antoine.

Mme Anne AVRIL a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 27; Présents : 17 ; Votants : 23

Monsieur le Maire fait lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal en date du 1^{er} Mars 2016. Monsieur Roumégous signale que Mme Aurélie Banchereau fait partie de la commission Vie Scolaire et que son nom ne figurait pas sur le tableau modifié. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Les décisions du Maire N° 2016-23 à N° 2016-29 ont été adressées aux membres du Conseil Municipal en même temps que la convocation de la réunion de Conseil Municipal de ce jour, et n'ont engendré aucune remarque.

N° 2016-3- : Comptes de gestion – Comptes administratifs - Affectation des résultats

Rapporteur : M. le Maire, Mme Charlassier (DGS), M. Ricard (comptable public)

1 - Comptes de gestion

Monsieur le Maire présente pour les différents budgets, les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il convient de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 ; de statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ; de statuer sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Il vous est proposé de déclarer que les comptes de gestion de la ville, de la concession portuaire du Château, de la concession portuaire du Chenal d'Ors, de la Résidence d'Artistes,

de la chaudière bois, des Structures Touristiques ainsi que du lotissement de la Libération dressés pour l'exercice 2015 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves.

Monsieur le Maire précise que les comptes de gestion sont dressés par le receveur municipal. En aucun cas la commune n'intervient dans la rédaction de ces documents.

Toutes les questions relatives aux comptes de gestion pourront être adressées à Monsieur le Receveur Municipal.

Monsieur le Maire indique également que l'ensemble des pièces comptables (titres de recettes, mandats de paiement et opérations d'ordre) peuvent être consultées soit auprès du comptable de la commune soit auprès du comptable public.

Monsieur le Maire vous demande de l'autoriser à signer toutes pièces et réaliser toutes démarches destinées à la mise en œuvre des présentes délibérations.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, ADOPTE l'ensemble des comptes de gestion du Trésorier.

Monsieur le Trésorier informe le Conseil Municipal qu'au 31 décembre 2015, la trésorerie disponible pour le compte de la commune était d'environ 887 000 €, ce qui correspond à un mois de dépenses courantes. Ce ratio est tout à fait convenable.

Mme COURDAVAULT s'interroge sur la gestion de la TVA par la commune, elle demande si la commune peut percevoir un reliquat de TVA en cas d'excédent de TVA à son profit

Monsieur le Trésorier précise que les budgets soumis à la TVA sont votés HT, par conséquent à aucun moment les montants HT ne paraissent. Toutefois, la TVA est gérée en « débit-crédit » auprès des services fiscaux de Marennes.

2 - Comptes administratifs

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux articles L. 2121-14 et L. 2121-31 du C.G.C.T. lors de la séance où sont débattus les comptes administratifs présentés par Monsieur le Maire, **il convient d'élire un nouveau président. Le maire peut assister au débat mais doit se retirer au moment du vote.**

Sous la présidence de Madame HUMBERT Micheline, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs 2015 du budget principal et des budgets annexes qui s'établissent ainsi :

Commune						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats Reportés	2.502.600,44 €	0,00 €	0,00 €	815.785,81 €	2.502.600,44 €	815.785,81 €
Résultats Affectés (1068)	0,00 €	1.176.508,44 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1.176.508,44 €
Opérations de l'exercice	7.264.499,43 €	7.145.520,92 €	4.480.056,85 €	4.959.524,18 €	11.744.556,28 €	12.105.045,10 €
Totaux	9.767.099,87 €	8.322.029,36 €	4.480.056,85 €	5.775.309,99 €	14.247.156,72 €	14.097.339,35 €
Résultat de clôture	1.445.070,51 €	0,00 €	0,00 €	1.295.253,14 €	149.817,37 €	0,00 €
Restes à réaliser	865.985,92 €	1.997.419,00 €	0,00 €	0,00 €	865.985,92 €	1.997.419,00 €
Totaux Cumulés	10.633.085,79 €	10.319.448,36 €	4.480.056,85 €	5.775.309,99 €	15.113.142,64 €	16.094.758,35 €
Résultats définitifs	313.637,43 €	0,00 €	0,00 €	1.295.253,14 €	0,00 €	981.615,71 €

Concession du Chenal d'Ors						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats Reportés	0,00 €	139.024,92 €	0,00 €	130.339,20 €	0,00 €	269.364,12 €
Résultats Affectés (1068)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	36.032,80 €	44.963,99 €	86.390,96 €	78.462,70 €	122.423,76 €	123.426,69 €
Totaux	36.032,80 €	183.988,91 €	86.390,96 €	208.801,90 €	122.423,76 €	392.790,81 €
Résultat de clôture	0,00 €	147.956,11 €	0,00 €	122.410,94 €	0,00 €	270.367,05 €
Restes à réaliser	27.075,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	27.075,00 €	0,00 €
Totaux Cumulés	63.107,80 €	183.988,91 €	86.390,96 €	208.801,90 €	149.498,76 €	392.790,81 €
Résultats définitifs	0,00 €	120.881,11 €	0,00 €	122.410,94 €	0,00 €	243.292,05 €

Concession du Port						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats Reportés	0,00 €	9.777,33 €	0,00 €	950.183,60 €	0,00 €	959.960,93 €
Résultats Affectés (1068)	0,00 €	35.222,67 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35.222,67 €
Opérations de l'exercice	293.780,44 €	186.420,90 €	402.938,41 €	433.260,82 €	696.718,85 €	619.681,72 €
Totaux	293.780,44 €	231.420,90 €	402.938,41 €	1.383.444,42 €	696.718,85 €	1.614.865,32 €
Résultat de clôture	62.359,54 €	0,00 €	0,00 €	980.506,01 €	0,00 €	918.146,47 €
Restes à réaliser	568.482,77 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	568.482,77 €	0,00 €
Totaux Cumulés	862.263,21 €	231.420,90 €	402.938,41 €	1.383.444,42 €	1.265.201,62 €	1.614.865,32 €
Résultats définitifs	630.842,31 €	0,00 €	0,00 €	980.506,01 €	0,00 €	349.663,70 €

Structures touristiques						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats Reportés	62.265,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	62.265,75 €	0,00 €
Résultats Affectés (1068)	0,00 €	47.353,46 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	47.353,46 €
Opérations de l'exercice	9.551,45 €	14.160,78 €	187.873,79 €	269.900,42 €	197.425,24 €	284.061,20 €
Totaux	71.817,20 €	61.514,24 €	187.873,79 €	269.900,42 €	259.690,99 €	331.414,66 €
Résultat de clôture	10.302,96 €	0,00 €	0,00 €	82.026,63 €	0,00 €	71.723,67 €
Restes à réaliser	36.787,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	36.787,00 €	0,00 €
Totaux Cumulés	108.604,20 €	61.514,24 €	187.873,79 €	269.900,42 €	296.477,99 €	331.414,66 €
Résultats définitifs	47.089,96 €	0,00 €	0,00 €	82.026,63 €	0,00 €	34.936,67 €

Chaudière Bois						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats Reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	38.686,07 €	0,00 €	38.686,07 €
Résultats Affectés (1068)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	2.390.583,05 €	2.389.291,00 €	148.116,75 €	100.848,56 €	2.538.699,80 €	2.490.139,56 €
Totaux	2.390.583,05 €	2.389.291,00 €	148.116,75 €	139.534,63 €	2.538.699,80 €	2.528.825,63 €
Résultat de clôture	1.292,05 €	0,00 €	8.582,12 €	0,00 €	9.874,17 €	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Totaux Cumulés	2.390.583,05 €	2.389.291,00 €	148.534,63 €	139.534,63 €	2.538.699,80 €	2.528.825,63 €
Résultats définitifs	1.292,05 €	0,00 €	8.582,12 €	0,00 €	9.874,17 €	0,00 €

Résidence d'artistes						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats Reportés	0,00 €	0,00 €	182,23 €	0,00 €	182,23 €	0,00 €
Résultats Affectés (1068)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	8.064,43 €	10.446,34 €	8.064,43 €	10.446,34 €
Totaux	0,00 €	0,00 €	8.246,66 €	10.446,34 €	8.246,66 €	10.446,34 €
Résultat de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2.199,68 €	0,00 €	2.199,68 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Totaux Cumulés	0,00 €	0,00 €	8.246,66 €	10.446,34 €	8.246,66 €	10.446,34 €
Résultats définitifs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2.199,68 €	0,00 €	2.199,68 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE les comptes administratifs ci-dessus.

3 - Affectations des résultats

L'affectation de résultat décidée par le Conseil Municipal doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement n-1, tel qu'il apparaît au compte administratif. Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture (déficit ou excédent : D001 ou R 001) et du solde des restes à réaliser (déficit ou excédent). L'ensemble des documents est joint au présent rapport. Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats conformément aux documents joints pour les budgets qui présentent un déficit d'investissement. Lorsque le résultat global et celui de la section d'investissement sont positifs, il est possible de se dispenser de délibération d'affectation des résultats. Dans ce cas, les résultats de chaque section sont reportés "automatiquement".

COMMUNE	
A) Résultat de l'exercice	(+) 479.467,33 €
B) Résultat Antérieur Reporté	(+) 815.785,81 €
C) Résultat à afficher = A + B (hors Restes à Réaliser)	(+) 1.295.253,14 €
D) Solde d'exécution d'investissement 2015	(-) 1.445.070,51 €
E) Solde des Restes à Réaliser d'investissement 2014	(+) 1.131.433,08 €
F) Besoin de financement (D + E)	313.637,43 €
Décision d'affectation	
G) Affectation en réserves R 1068 en investissement (couverture du besoin de financement F)	313.637,43 €
H) Report de fonctionnement R 002	981.615,71 €

CONCESSION CHENAL D'ORS	
A) Résultat de l'exercice	(-) 7.928,26 €
B) Résultat Antérieur Reporté	(+) 130.339,20 €
C) Résultat à afficher = A + B (hors Restes à Réaliser)	(+) 122.410,94 €
D) Solde d'exécution d'investissement 2015	(+) 147.956,11 €
E) Solde des Restes à Réaliser d'investissement 2015	(-) 27.075,00 €
F) Besoin de financement (D + E)	0,00 €
Décision d'affectation	
G) Affectation en réserves R 1068 en investissement (couverture du besoin de financement F)	0,00 €
H) Report de fonctionnement R 002	(+)122.410,94 €

CONCESSION DU PORT DU CHÂTEAU	
A) Résultat de l'exercice	(+)30.322,41 €
B) Résultat Antérieur Reporté	(+) 950.183,60 €
C) Résultat à afficher = A + B (hors Restes à Réaliser)	(+) 980.506,01 €
D) Solde d'exécution d'investissement 2015	(-) 62.359,54 €
E) Solde des Restes à Réaliser d'investissement 2014	(-) 568.482,77 €
F) Besoin de financement (D + E)	630.842,31 €
Décision d'affectation	
G) Affectation en réserves R 1068 en investissement (couverture du besoin de financement F)	630.842,31 €
H) Report de fonctionnement R 002	349.663,70 €

STRUCTURES TOURISTIQUES	
A) Résultat de l'exercice	(+) 82.026,63 €
B) Résultat Antérieur Reporté	0,00 €
C) Résultat à afficher = A + B (hors Restes à Réaliser)	(+) 82.026,63 €
D) Solde d'exécution d'investissement 2015	(-) 10.302,96 €
E) Solde des Restes à Réaliser d'investissement 2014	(-) 36.787,00 €
F) Besoin de financement (D + E)	47.089,96 €
Décision d'affectation	
G) Affectation en réserves R 1068 en investissement (couverture du besoin de financement F)	47.089,96 €
H) Report de fonctionnement R 002	34.936,67 €

RESIDENCE D'ARTISTES	
A) Résultat de l'exercice	(+) 2.381,91 €
B) Résultat Antérieur Reporté	(-) 182,23 €
C) Résultat à afficher = A + B (hors Restes à Réaliser)	(+) 2.199,68 €
D) Solde d'exécution d'investissement 2015	0,00 €
E) Solde des Restes à Réaliser d'investissement 2015	0,00 €
F) Besoin de financement (D + E)	0,00 €
Décision d'affectation	
G) Affectation en réserves R 1068 en investissement (couverture du besoin de financement F)	0,00 €
H) Report de fonctionnement R 002	(+) 2.199,68 €

CHAUDIERE BOIS RESEAU DE CHALEUR	
A) Résultat de l'exercice	(-) 47.268,19 €
B) Résultat Antérieur Reporté	(+) 38.686,07 €
C) Résultat à afficher = A + B (hors Restes à Réaliser)	(-) 8.582,12 €
D) Solde d'exécution d'investissement 2015	(-) 1.292,05 €
E) Solde des Restes à Réaliser d'investissement 2014	0,00 €
F) Besoin de financement (D + E)	1.292,05 €
Décision d'affectation	
G) Affectation en réserves R 1068 en investissement (couverture du besoin de financement F)	0,00 €
H) Report de fonctionnement R 002	(-) 8.582,12 €

Le conseil municipal, à **l'unanimité**, ADOPTE les propositions d'affectation des résultats concernant les budgets de la ville, du Chenal d'Ors, des Structures Touristiques, de la Chaudière Bois et de la Résidence d'Artistes.

Le Conseil Municipal, à **la majorité, 1 abstention (M. Ducoté)**, ADOPTE la proposition d'affectation des résultats pour le budget du Port du Château.

N° 2016-3-4 : Vote des taux d'imposition

Rapporteur : Françoise Jouteux

Considérant que le débat d'orientations budgétaires s'est tenu le 1^{er} Mars 2016;

Vu les possibilités d'évolution du produit fiscal ;

Vu les projets d'investissements 2016 ;

Conformément à la proposition de Monsieur le Maire,

Il vous est proposé de ne pas revaloriser les taux des taxes communales pour 2016, conformément au tableau ci-dessous :

	Taux proposés pour 2016
Taxe d'habitation	8.04
Foncier bâti	26.85
Foncier non bâti	97.48

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **FIXE** les taux communaux d'imposition tels que décrits ci-dessus pour 2016 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser toutes démarches et signer toutes pièces liées à la délibération à venir.

Mme COURDAVAULT demande si le Département augmente ces taux d'imposition pour cette année.

Monsieur le Maire confirme que ce dernier maintient les taux de 2015, la communauté de communes, quant à elle, va proposer une augmentation des taux de 2%.

N° 2016-3-3 : Vote des budgets

Rapporteur : Vanessa Parent

BUDGET PRINCIPAL (COMMUNE)

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT (Crédits Nouveaux)	5.514.385,71 €	5.514.385,71 € (dont Excédent Reporté 2015 : 981.615,71 €)
INVESTISSEMENT (Crédits Nouveaux)	4.430.626,69 € (dont Déficit reporté 2015 : 1.445.070,51 €)	3.299.193,61 €
RESTES A REALISER 2015	865.985,92 €	1.997.419,00 €
TOTAL	10.810.998,32 €	10.810.998,32 €

BUDGET ANNEXE du CHENAL D'ORS

FONCTIONNEMENT (Crédits Nouveaux)	196.177,08 €	196.177,08 € (dont Excédent reporté 2015 : 122.410,94 €)
INVESTISSEMENT (Crédits Nouveaux)	200.153,52 €	200.153,52 € (dont Excédent reporté 2015 : 147.956,11 €)
RESTES A REALISER 2015	27.075,00 €	0,00 €
TOTAL	396.330,60 €	396.330,60 €

BUDGET ANNEXE de la CONCESSION DU PORT

FONCTIONNEMENT (Crédits Nouveaux)	788.243,44 €	788.243,44 € (dont Excédent Reporté 2015 : 349.663,70 €)
INVESTISSEMENT (Crédits Nouveaux)	876.087,96 € (dont 62.359,54 € de déficit reporté 2015)	1.444.570,73 €
RESTES A REALISER 2015	568.482,77 €	0,00 €
TOTAL	2.232.814,17 €	2.232.814,17 €

BUDGET ANNEXE des STRUCTURES TOURISTIQUES

FONCTIONNEMENT (Crédits Nouveaux)	299.936,67 €	299.936,67 € (dont 34.936,67 € d'Excédent Reporté 2015)
INVESTISSEMENT (Crédits Nouveaux)	120.043,25 € (dont Déficit Reporté 2015 : 10.302,96 €)	156.830,25 €
RESTES A REALISER 2014	36.787,00 €	0,00 €
TOTAL	456.766,92 €	456.766,92 €

BUDGET ANNEXE CHAUDIERE BOIS RESEAU DE CHALEUR

FONCTIONNEMENT (Crédits Nouveaux)	312.377,01 € (dont 8.582,12 € de Déficit Reporté 2015)	312.377,01 €
INVESTISSEMENT (Crédits Nouveaux)	192.221,29 € (dont 1.292,05 € de Déficit Reporté 2015)	192.221,29 €
RESTES A REALISER 2015	0,00 €	0,00 €
TOTAL	504.598,30 €	504.598,30 €

BUDGET ANNEXE de la RESIDENCE D'ARTISTES

FONCTIONNEMENT (Crédits Nouveaux)	11.699,98 €	11.699,98 € (dont Excédent Reporté 2015 : 2.199,68 €)
INVESTISSEMENT (Crédits Nouveaux)	0,00 €	0,00 €
RESTES A REALISER 2014	0,00 €	0,00 €
TOTAL	11.699,98 €	11.699,98 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** :

- le budget principal de la ville : **à la majorité, 3 abstentions (Mme Courdavault, Mrs. FONTANEAU et DUCOTÉ) ;**
- le budget annexe de la concession portuaire du chenal d'Ors : **à l'unanimité ;**
- le budget annexe de la concession portuaire du Port du Château : **à la majorité, 3 abstentions (Mme Courdavault, Mrs. FONTANEAU et DUCOTÉ) ;**
- le budget annexe de la chaudière bois : **à l'unanimité ;**
- le budget annexe de la résidence d'artistes : **à l'unanimité ;**
- le budget Structures Touristiques : **à l'unanimité.**

DONNE pouvoir à M. le Maire pour signer toutes pièces et réaliser toutes démarches destinées à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 2016-3-6 : Subventions aux associations et autres établissements d'enseignement public

Rapporteur : Anne Avril

Monsieur le Maire propose d'allouer les subventions suivantes :

	INTITULES	MONTANTS EN EUROS
1	1 2 3 Eveil 17190 CHERAY	450
2	600è bis section des Médailleurs Militaires d'Oléron	150
3	A CHACUN SA VOIE	500
4	Allure Libre Oléron	400
5	AMICALE DE LA RESISTANCE DE L'ILE D'OLERON	200
6	Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles	800
7	Amicale des Sapeurs-Pompiers Volontaires	3 500
8	APPC PING-PONG	
9	Association « Le Lien »	3 300

10	Association Chantier EGLISE Patrimoine Maritime	4 500
11	Association CHÂTEAU D'ENFANTS	800
12	Association COULEURS CABANES	4 000
13	Association des Artistes Amateurs du Château CITAR	400
14	Association des Pensionnés et veuves de la Marine Marchande	310
15	Association INTERCOMMUNALE DE CHASSE	500
16	Association NAFPI (non aux friches – Protection Incendie)	2 050
17	Association OCEAN	3 300
18	ATHLETISME OLERONNAIS	80
19	AVENIR GIBOULAISE	200
20	BAD'OLERON	1 400
21	Chambre des Métiers 17	494
22	Club des Jeunes pour la Nature	800
23	CLUB GYM OLERON	520
24	Club Montagne Escalade	640
25	COC Tennis	1 100
26	Comité de Parrainage 17	30
27	Conte en Oléron	5 000
28	CYCLOTOURISME DOLUS	450
29	ELECTRON LIBRE	550
30	Espoir 17 La Maison de Pierre	250
31	FAVEC Association conjoints survivants	400
32	FNACA	200
33	Foyer Madeleine HERY UNRPA	860
34	HOT CLUB Marennes Oléron - festival de jazz	2 000
35	JUDO CLUB OLERONNAIS	1 360
36	JUDO CLUB SAINT PIERRE	240
37	La Citadelle des Livres	1 000
38	Les Déjhouqués	1 200
39	LES FILLES DU SUD	250
40	MFR de Cravans	50
41	LES PACHATS DU BASTION	2 500
42	LES REGATES DE St Trojan	300
43	LIRE EN FETE Collège	350
44	Maison Notre Dame	2 800
45	MATIN RECRE	300
46	MFR de Charentes à Richemont	50
47	MOTS EN FETE	150
48	MUSIQUE AU PAYS PIERRE LOTI	3 500
49	OLERANDO	400
50	OLERON BASKET CLUB	160
51	OLERON FOOTBALL CLUB	1 120
52	OLERON HAND BALL	160
53	OLERON RUGBY CLUB	840
54	OLERON SPORTS NATURE	500

55	OLERON STRIKE CLUB	400
56	Philharmonique Oléronaise	600
57	Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre	550
58	SECOURS CATHOLIQUE	600
59	UKULELE	300
60	UNCAFN M. VAILLANT G. Grand Village	100
61	UNSS Association sportive du Collège	1 700
62	LES ARCHERS OLERONAIS	120
63	Section des Jeunes Sapeurs-Pompiers Marennes-Oléron	400
64	Association Organisation de producteurs de la Cotinière	1 000
65	Les Jardiniers du Château	200
66	Pétanque Châtelaïne	500
67	M. Gérard TEILLAY (Exposition pour personnes handicapées)	300
68	CAVIP (Saint-Trojan les Bains)	1 000
	TOTAL	65134

Mme Humbert ne prend pas part au vote concernant la subvention à la CAVIP.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- **FIXE** les subventions aux associations et établissements publics d'enseignements telles que décidées ci-dessus pour 2016, ces sommes seront imputées à l'article 657 du budget de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser toutes démarches et signer toutes pièces liées à la délibération à venir.

N° 2016-3-7 : Vote de tarifs pour un spectacle

Rapporteur : Catherine Feauché

La commune organise chaque année plusieurs spectacles dans le cadre de sa programmation culturelle.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le musicien Myrdhin, reconnu dans la profession comme l'un des pionniers du Revival de la Harpe Celtique en Europe, se produira dans la nouvelle salle de spectacle de l'Arsenal à la Citadelle le vendredi 17 juin 2016 à 20H30.

Pour ce spectacle, Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs de droits d'entrée comme suit :

- 15 € par personne ;
- 7 € par personne s'appliquant aux moins de 18 ans, étudiants, personne en recherche d'emploi et bénéficiaires de minima sociaux ;

L'encaissement de ces sommes se fera dans le cadre de la régie « manifestations municipales » existante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité** :

- **FIXE** les tarifs du spectacle du 17 juin 2016 : Myrdhin, comme présentés ci-dessus ; l'encaissement de ces sommes se fera dans le cadre de la régie de recettes « manifestations municipales » ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser toutes démarches et signer toutes pièces liées à la délibération à venir.

N° 2016-3-8 : Convention de l'association « Bien vivre au Centre Nautique » avec le camping Les Remparts pour hébergement avec tarif différencié.

Rapporteur : Valérie Chansard

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition un emplacement mobil-home, ainsi qu'un emplacement caravane au profit de l'association « Bien vivre au Centre Nautique » pour mener à bien les activités club de voile.

Ces emplacements peuvent être négociés par convention entre l'association et la Mairie, conformément à la délibération du 8 avril 2014.

Pour se faire, les tarifs appliqués s'élèvent à :

- Un emplacement mobile home à 300 € TTC par mois du 1^{er} Avril au 30 Novembre 2016 ;
- Un emplacement caravaning à 50 € TTC par semaine occupée entre le 1^{er} mai et le 30 Septembre 2016.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer la convention d'hébergement au camping Municipal les Remparts avec l'association « Bien vivre au Centre Nautique » selon les conditions énoncées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité** :

- **ACCEPTE** les termes de la convention de l'association « Bien vivre au Centre Nautique » avec le camping Les Remparts pour le tarif différencié aux conditions énoncées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention telle que énoncée ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser toutes démarches et signer toutes pièces liées à la délibération à venir.

Monsieur ROUMEGOUS précise que l'association « Bien vivre au Centre Nautique » s'engage à participer aux activités péri-éducatives pour les écoles.

N° 2016-3-9 : Etat des dépenses/recettes de 2015 à régulariser entre la commune et la CDC suite au transfert de la compétence tourisme (cotisations 2015 - impôts fonciers)

Rapporteur : Aurélie Banchereau

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le transfert de la compétence tourisme au profit de la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron depuis le 1^{er} janvier 2015.

A ce titre, certaines dépenses et recettes ont continué d'être payées ou encaissées par la commune début 2015.

Ainsi il y a lieu de procéder à la régularisation comptable ci-dessous :

- Reversement des cotisations des adhérents 2015 encaissées par la commune fin 2014, d'un montant de 12 915.40 € à la Communauté de Communes,
- Encaissement par la commune du remboursement des impôts fonciers de l'Office de Tourisme du Château :
 - 2015 payé par la commune pour la somme de 2 265 €

- 2016 à venir dans l'hypothèse où le transfert de propriété auprès des services fiscaux n'est pas finalisé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'émission du titre de recette correspondant au remboursement des impôts fonciers 2015 soit 2 265 € et au mandat pour le reversement des cotisations 2015 d'un montant de 12 915.40 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser toutes démarches et signer toutes pièces liées à la délibération à venir.

N° 2016-3-10 : Convention pour la réalisation de travaux de génie civil – SDEER « Effacement Route des Huîtres »

Rapporteur : Bernard Lépie

Monsieur le Maire présente la convention relative aux travaux de génie civil concernant l'effacement des réseaux Telecom de la « Route des Huîtres ».

L'étude et le devis sont aujourd'hui terminés. Le coût de cette opération est estimé à 85 958.10 € TTC et ne devrait pas être changé. La participation financière de la commune se fera par remboursement échelonné en cinq annuités, sans intérêts, ni frais.

La commune peut confier au SDEER la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

La convention a pour objet de préciser les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention précisant les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage de cette opération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser toutes démarches et signer toutes pièces liées à la délibération à venir.

N° 2016-3-11 : Convention pour escale bateau vedette à passagers au port du Château d'Oléron.
--

Rapporteur : Vanessa Parent

Monsieur le Maire propose de signer une convention définissant les conditions d'exploitation du bateau vedette « Guillemot » à passagers exploité par Céline VERON et Stève BAUSMAYER, à partir du port du Château d'Oléron.

En effet, Madame VERON et Monsieur BAUSMAYER souhaitent développer une activité d'excursions en mer au départ du port du Château (Fort Boyard, Ile d'Aix, Rochefort...) avec un bateau de 19 mètres pouvant accueillir 112 personnes.

La commune pourrait accorder des escales dans le port du Château pour l'embarquement et le débarquement des passagers. Pour le mois d'avril, 4 dates pourraient être proposées. Les excursions pourraient avoir lieu hors saison.

La convention pourrait débiter le 1er avril 2016 jusqu'à la fin de l'année 2016, moyennant une tarification s'élevant à 0.50 € par passager embarqué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention pour l'exploitation du bateau vedette « Guillemot » à passagers avec la SAS Oléron Navigation, représentée Céline VERON et Stève BAUSMAYER pour l'année 2016, telle que présentée ;
- **FIXE** le tarif de 0.50 € par passager embarqué ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces destinées à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 2016-3-12 : Revalorisation – Occupation du Domaine Public

Rapporteur : Anne Avril

Monsieur le Maire rappelle que la commune revalorise chaque année les différents tarifs municipaux, afin de conserver un certain dynamisme aux recettes.

Monsieur le Maire propose de fixer le taux de revalorisation de l'occupation du domaine public à compter du 1^{er} Avril 2016, comme les autres tarifs communaux, de 1%.

Sur proposition de Monsieur le Maire, il conviendrait que le Conseil Municipal revalorise de 1 % le tarif lié à la mise à disposition et à l'occupation du domaine public pour l'année civile 2016 soit :

24.08 € Le m2

Conformément au règlement d'utilisation des terrasses adopté le 14 Novembre 2007 et compte tenu de la saisonnalité, les arrêtés d'occupation du domaine public seront établis, en début de saison estival (superficie des terrasses, devanture magasins...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE** le tarif de mise à disposition et d'occupation du domaine public tel qu'énoncé ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces destinées à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 2016-3-13 : Dénomination de rues – Lotissement les Binaudes

Rapporteur : Richard Bénito-Garcia

Monsieur le Maire indique que les rues et impasses desservant le lotissement « Les Binaudes 1 et 2 » n'ont pas été dénommées, ce qui pose un problème tant pour les adresses des particuliers que pour les administrations telles que la Poste.

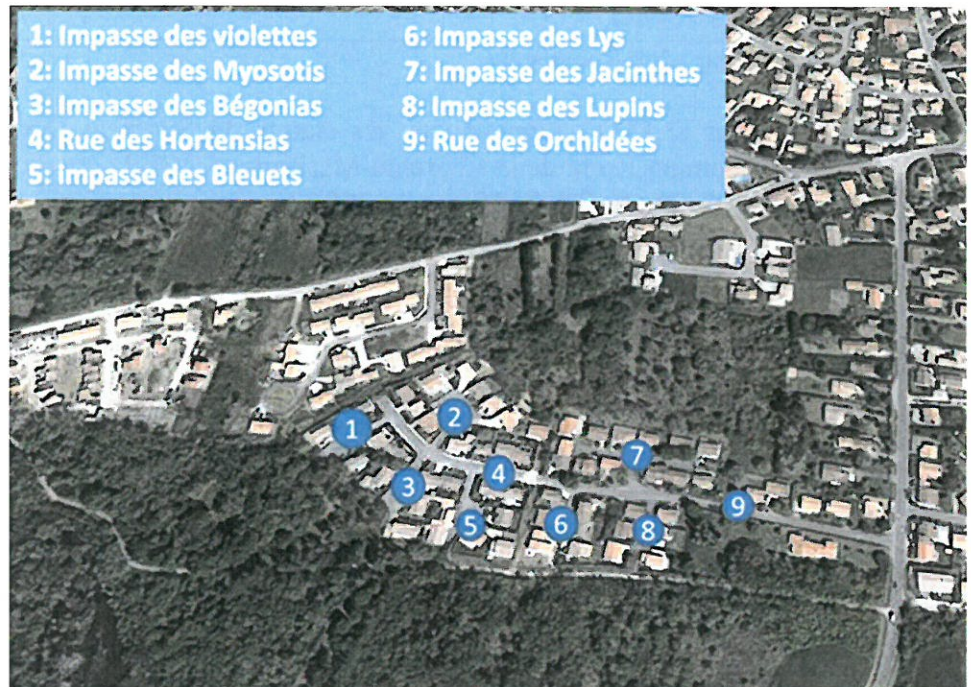
Il vous est proposé les noms de rues et impasses suivants :

Pour les Binaudes 1 :

- Rue des Orchidées
- Impasse des Jacinthes
- Impasse des Lys
- Impasse des Lupins

Pour les Binaudes 2 :

- Rue des Hortensias
- Impasse des Myosotis
- Impasse des Violettes
- Impasse des Bégonias
- Impasse des Bleuets



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉNOMME** les rues et impasses comme énoncées ci-dessus ;
- **S'ENGAGE** à communiquer cette nouvelle dénomination au service de la poste ainsi qu'au centre des impôts ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents et à effectuer toutes démarches destinées à assurer la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur le Maire précise que le conseil portuaire du port du Château a donné un avis favorable à cette demande, et a également validé la proposition de tarification.

N° 2016-3-14 : Schéma de mutualisation des communes de l'Ile d'Oléron et de la Communauté de Communes

Rapporteur : Jim Roumégous

Monsieur le Maire présente le rapport du schéma de mutualisation rendu obligatoire par l'article L5211-39-1 du Code Général des collectivités locales entré en vigueur au 1^{er} mars 2014 et par la loi NOTRe du 7 août 2015 et présenté en Conseil Communautaire le 3 février dernier.

(Voir le rapport en annexe).

Le Conseil Municipal est aujourd'hui sollicité pour donner un avis sur le schéma de mutualisation.

Mme BONNAUDET, M. LOT, Mme VILMOT, Mme LE DOEUFF ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré sur l'acceptation du schéma de mutualisation, à la majorité :

- **3 voix contre** : Mme HUMBERT, M. FERRIERA, M. FONTANEAU
 - **3 voix pour** : M. ROUMEGOUS, Mme AVRIL, Mme COURDAVAULT
 - **13 abstentions**
- **S'ABSTIENT** sur le schéma de mutualisation des communes de l'Ile d'Oléron et de la communauté de communes.

N° 2016-3-15 : Modification des statuts du Syndicat d'Electrification et d'Equipement Rural (SDEER)

Rapporteur : Jim Roumégous

Monsieur le Maire rappelle que les statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n° 06-393-DRCL-B2 du 27 janvier 2006.

Lors de sa réunion du 10 avril 2015, le Comité syndical du SDEER a décidé de modifier les statuts du SDEER afin d'ajouter des compétences à caractère optionnel relatives à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

-Après le deuxième alinéa de l'article 2, insérer la phrase suivante :

« Le Syndicat exerce, sur demande des collectivités membres, les compétences à caractère optionnel relatives à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques » ;

-Renommer le c) de l'article, en d) ;

-Après le b) de l'article 2, insérer un nouveau paragraphe c) :

« c) Dans les conditions mentionnées à l'article L5212-16 du CGCT, le Syndicat exerce la compétence à caractère optionnel relative à l'infrastructure de charge du véhicule électrique et prévue à l'article L2224-37 de ce même code : création et entretien des infrastructure de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge. »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, de donner un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 10 avril 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DONNE** un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 10 avril 2015.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents et à effectuer toutes démarches destinées à assurer la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 2016-3-16 : Mise à disposition d'Hervé Delarge auprès de l'Association Réseau Ile

Rapporteur : Vanessa Parent

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 61 à 63 ;

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu l'accord de l'agent ;

Vu la demande d'avis soumise à la commission administrative paritaire du Centre de Gestion ;

Monsieur le Maire soumet pour avis le projet de convention de mise à disposition de M. Hervé DELARGE, adjoint d'animation territorial de 1^{ère} classe au profit de l'association Réseau Ile à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 3 ans, à raison de 40 % de son temps de travail.

Cette mise à disposition concerne la mise en œuvre du Développement Social Local, et est consentie gratuitement à l'association qui valorisera dans ses comptes la valeur financière de cette mise à disposition.

M. Lépie, Mme Jouteux, Mme Feauché ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité, 3 Contres (Mme Courdavault, Mrs Fontaneau et Ducoté),**

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition telle qu'annexée à la présente.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces destinées à la mise en œuvre de la présente délibération.

Mme FEAUCHE donne le détail de l'emploi du temps de M. Delarge Hervé pour le compte de l'association.

M. DUCOTE s'étonne du nombre important d'élus au sein de l'association.

Mme HUMBERT précise qu'il n'est pas rare que des vocations municipales interviennent après une longue implication associative, telle est notamment le cas d'Anne-Marie Ledoeuff.

Monsieur le Maire complète en précisant que les charges de salaire d'Hervé Delarge sont déclarées en charges supplétives à la Caisse d'Allocations Familiales et permettent ainsi à l'association de financer multiples services à caractère social auprès de l'ensemble de la population.

Monsieur ROUMEGOUS ajoute que les services départementaux de la CAF mettent en avant les actions menées par Réseau Ile. L'association sert d'exemple au plan départemental. Il rappelle les principales actions menées : repas de quartier, lien social à Gibou, la Citadine pour le transport des personnes âgées pour leurs courses, le réveillon partagé du 31 décembre.

N° 2016-3-17 : Demande de subvention - Réhabilitation parking de la Citadelle – Conseil Départemental
--

Rapporteur : Annick Patoizeau

Monsieur le Maire rappelle que la commune projette la réalisation et la rénovation d'un parking, situé Avenue de la Citadelle (50 places).

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une participation du Conseil Départemental au titre du fonds de répartition du produit des amendes de police.

Le Conseil Départemental précise que les règles de répartition ont été définies comme suit :

- Une seule opération par commune ;

- Attribution des subventions par ordre d'arrivée des dossiers ;
- Un taux de subvention établi en fonction du nombre d'habitants (40% pour les communes dont la population est inférieure à 5 000 habitants).

Il vous est proposé de solliciter la participation financière du Conseil Départemental pour cette opération au titre du fonds de répartition du produit des amendes de police.
La participation financière du Conseil Départemental serait de 40% d'un montant plafonné à 100 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Réalisation parking Avenue de la Citadelle	94 173.68	Conseil Départemental	37 669.47
		Fonds propre	75 338.93
TOTAL HT	94 173.68	TOTAL TTC	113 008.40
TOTAL TTC	113 008.40		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **SOLLICITE** la participation financière, au taux maximum, du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour la réalisation d'un parking situé Avenue de la Citadelle.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rattachant à la présente délibération.

N° 2016-3-18 : Demande de subvention - Enfouissement de réseaux - Route des Huîtres – Conseil Départemental
--

Rapporteur : Aurélie Banchereau

Monsieur le Maire rappelle que la commune va faire réaliser, dans le cadre du Plan Vélo 3, l'enfouissement des réseaux Télécom le long de la Route des Huîtres, Boulevard Philippe Daste.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une participation financière du Conseil Départemental au titre du fonds d'aide départemental pour la revitalisation des centres des petites communes.

Le montant de l'opération est estimé à 71 631.75 € HT (85 958.10 € TTC).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la participation financière du Conseil Départemental, au titre du fonds d'aide départemental pour la revitalisation des centres des petites communes, au taux maximum, pour cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **SOLLICITE** la participation financière, au taux maximum, du Conseil Départemental au titre du fonds d'aide départemental pour la revitalisation des centres des petites communes, au taux maximum, pour cette opération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rattachant à la présente délibération.

N° 2016-3-19 : Demande de subvention - Achat de tatamis pour le dojo – gymnase David Douillet – Conseil Départemental

Rapporteur : Valérie Chansard

Monsieur le Maire rappelle les travaux d'extension du gymnase David Douillet en cours de réalisation avec une fin de chantier prévue en avril. Cet agrandissement doit accueillir une salle de remise en forme ainsi que le futur dojo.

Afin de satisfaire aux normes actuelles, il est nécessaire de renouveler l'ensemble des tatamis permettant aux utilisateurs d'évoluer sur l'aire de jeux.

Le Conseil Départemental peut subventionner, à hauteur de 25%, ces achats dans le cadre des équipements sportifs et culturels.

Le montant du devis s'élève à 6 037.29 € HT soit 7 244.75 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre des équipements sportifs et culturels, au taux maximum, pour l'achat de tatamis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **SOLLICITE** la participation financière, au taux maximum, du Conseil Départemental au titre des équipements sportifs et culturels pour cette opération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rattachant à la présente délibération.

Points sur les travaux ou dossiers en cours

- Nouveau Plan Prévention des Risques Naturels (P.P.R.N)
Une réunion est programmée le 1^{er} avril avec les services de l'Etat concernant les différentes cartes d'aléas.
- Agrandissement du Gymnase : Réception de chantier ce jour sauf pour un lot
Monsieur le Maire remercie Valérie Chansard pour son engagement auprès des élus en charge du dossier et son implication, sans compter son assiduité aux réunions de chantier.
- Mini-golf : ouverture pour les prochaines vacances scolaires, la peinture des parcours sera réalisée l'année prochaine.
- Travaux sur la voirie : ils seront réalisés après les vacances de Pâques.
- Dégradations : L'école primaire, le collège et le gymnase ont subi des dégradations le week end dernier, les auteurs mineurs ont été identifiés. Des Travaux d'intérêts généraux leur seront imposés.
- Avenue d'Antioche : les travaux paysagers vont commencer, les parterres herbeux seront remplacés par des galets de pierre et des végétaux nécessitant moins d'entretien.

Séance levée à 20H40

